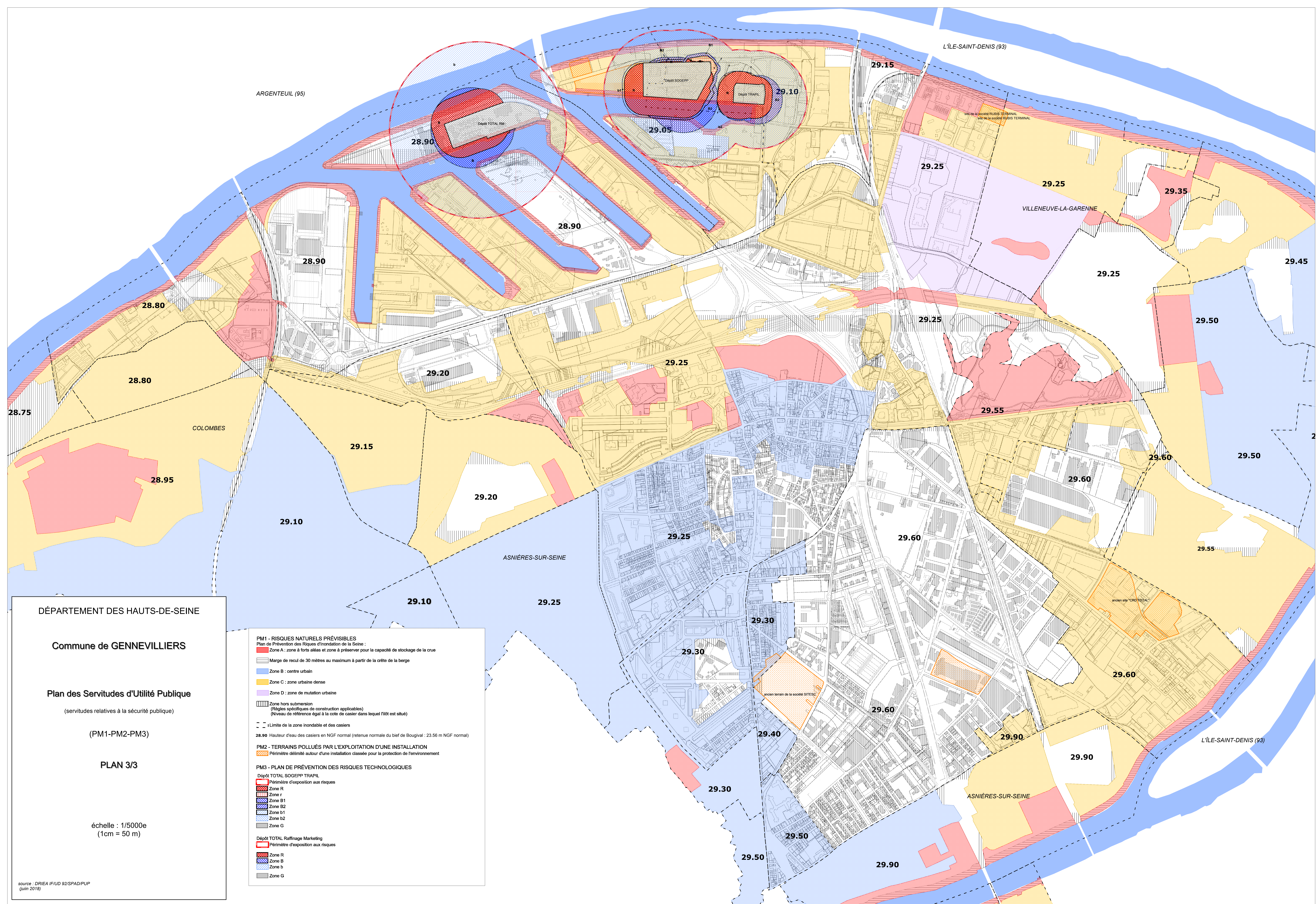




DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de GENNEVILLIERS

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

(servitudes relatives à la sécurité publique)

(PM1-PM2-PM3)

PLAN 3/3

échelle : 1/5000e
(1cm = 50 m)

PM1 - RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES
Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Seine :
Zone A : zone à forts aléas et zone à préserver pour la capacité de stockage de la crue
Marge de recul de 30 mètres au maximum à partir de la crête de la berge
Zone B : centre urbain
Zone C : zone urbaine dense
Zone D : zone de mutation urbaine
Zone hors submersion
(Règles spécifiques de construction applicables)
(Niveau de référence égal à la cote de casier dans lequel l'îlot est situé)
Limite de la zone inondable et des casiers
28.90 Hauteur d'eau des casiers en NGF normal (retenue normale du bief de Bougival : 23.56 m NGF normal)

PM2 - TERRAINS POLLUÉS PAR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION
Périmètre délimité autour d'une installation classée pour la protection de l'environnement

PM3 - PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Dépôt TOTAL SOGEP TRAPIL

Périmètre d'exposition aux risques

Zone R

Zone r

Zone B1

Zone B2

Zone b1

Zone b2

Zone G

Dépôt TOTAL Raffinage Marketing

Périmètre d'exposition aux risques

Zone R

Zone B

Zone b

Zone G